

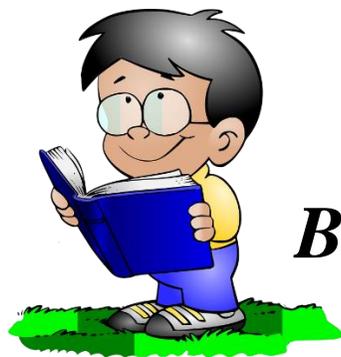


Municipalité de Saint-Guy

JOURNAL MUNICIPAL

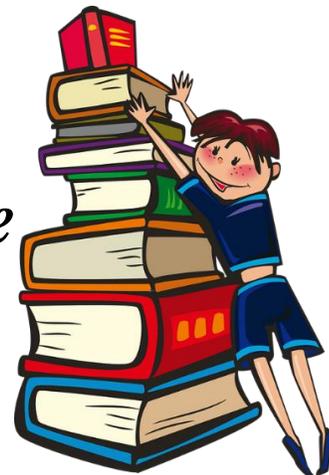


Janvier-Février-Mars 2020



Horaire 2020

Bibliothèque municipale



Dimanche 9 février	De 16h à 19h
Dimanche 23 février	De 16h à 19h
Dimanche 8 mars	De 16h à 19h
Dimanche 22 mars	De 16h à 19h
Dimanche 5 avril	De 16h à 19h
Dimanche 19 avril	De 16h à 19h
Dimanche 10 mai	De 16h à 19h
Dimanche 24 mai	De 16h à 19h
Dimanche 7 juin	De 16h à 19h
Dimanche 21 juin	De 16h à 19h
Dimanche 12 juillet	De 16h à 19h
Dimanche 26 juillet	De 16h à 19h
Dimanche 9 août	De 16h à 19h
Dimanche 23 août	De 16h à 19h
Dimanche 13 septembre	De 16h à 19h
Dimanche 27 septembre	De 16h à 19h
Dimanche 4 octobre	De 16h à 19h
Dimanche 18 octobre	De 16h à 19h
Dimanche 1 novembre	De 16h à 19h
Dimanche 15 novembre	De 16h à 19h
Dimanche 29 novembre	De 16h à 19h
Dimanche 13 décembre	De 16h à 19h



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec) G0K 1W0
Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
[Courriel : admin@st-guy.qc.ca](mailto:admin@st-guy.qc.ca)

Horaire des réunions 2020

Lundi 13 janvier à 19 h
Lundi 10 février à 19 h
Lundi 09 mars à 19 h
Mardi 14 avril à 19 h
Lundi 11 mai à 19 h
Lundi 08 juin à 19 h
Lundi 13 juillet à 19 h
Lundi 10 août à 19 h
Lundi 14 septembre à 19 h
Mardi 13 octobre à 19 h
Lundi 09 novembre à 19 h
Lundi 14 décembre à 19 h



VERSION RÉVISÉE 2020

CALENDRIER DE COLLECTE

Saint-Guy



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

La collecte de matières recyclables prévus le 2 janvier avec l'éc. 3.

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

LÉGENDE COLLECTES

- Ordures
- Sac bleu*
- Ordures + Encombrants*
- Encombrants*

*Liste des matières acceptées au verso

Les collectes étant effectuées très tôt le matin, merci de sortir les bacs au chemin la veille.



2020

CALENDRIER DE COLLECTE

Saint-Guy

SAC BLEU

matières RECYCLABLES

Les matières doivent être logées dans des sacs bien attachés.



ACCEPTÉES



REFUSÉES

Papier et carton

Revues, annuaires, cartons à œufs, contenants de lait ou de jus, sacs en papier, papier de bureau

Papier et ruban d'emballage métallisé, ciré ou plastifié, papiers-mouchoirs et essuie-tout

Verre

Bouteilles et pots, peu importe la couleur

Vaisselle, Pyrex[™], céramique, porcelaine, ampoules, vitre

Plastique

Contenants numérotés 1 à 7, sacs (sac de sacs), cartouches d'encre contenants d'huile usée complètement vides

Styromousse, sacs de croustilles, plastique rigide non numéroté, toiles et bâches

Métal

Boîtes de conserve, couvercles, aluminium (canettes, papier, assiettes)

Contenants sous pression, piles

Ces listes ne sont pas exhaustives. Dans le doute, consultez l'application Ça va où? de Recyc-Québec sur votre téléphone intelligent.



collecte d'ENCOMBRANTS

Sont acceptés dans la collecte d'encombrants les gros rebuts qui ne peuvent être déposés dans les écocentres.

En voici la liste : matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyaux, toile (abri, piscine, etc.), revêtement de résidence en vinyle (clapboard), prélat et tuiles, papier goudronné, plastique rigide (douches, bassins de jardin, etc.).



ÉCOCENTRE

Ouvert du 15 avril au 14 novembre inclusivement
du mercredi au samedi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

ON Y ACCEPTE LES MATIÈRES SUIVANTES :

Pensez à l'écocentre pour ce que vous ne pouvez pas mettre au recyclage ou au bac brun. Ce que vous y apporterez sera recyclé ou réutilisé. Vérifiez la liste des matières acceptées!

RÉCUPÉRATION DES BASQUES

2, route à Cœur
Notre-Dame-des-Neiges
418 851-1366
www.recuperationdesbasques.com

Bois
Résidus verts
Feuilles, branches, herbe(gazon), résidus de jardin
Métal
Vêtement et accessoires (réutilisables uniquement)
Pneus
de diamètre maximum 48 po
Matériaux de construction et de rénovation
Portes, fenêtres, évier
Matériaux secs
Bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, miroir, toilette, céramique
Déchets volumineux

Point de dépôt accessible à l'année
du lundi au vendredi
de 8 h à 16 h

Matériel électronique, informatique et électrique
ordinateurs, télévisions, système de son, récepteur numérique, etc.
Résidus domestiques dangereux
piles, huiles, peintures, pesticides, aérosols, fluorescents et fluo-compacts

Des frais s'appliquent au-delà d'un certain volume et pour certaines matières.

des questions?

Pour des questions concernant la liste des matières acceptées et refusées, contactez la ligne info de Co-éco.



Co-éco LIGNE INFO
1 888 856-5552, poste 0
www.collectequicarbur.com

Pour des questions en lien avec la collecte, contactez la MRC les Basques.



MRC lesBasques
418 851-3206

Illustrations : freepik.com / vecteezy.com



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca



COMMUNIQUÉ IMPORTANT (19-03-2020)

Garage fermé au public et aux représentants.

La municipalité de Saint-Guy tient à protéger la santé de ses employés.

Aucun représentant pour la vente n'est autorisé au garage.

Aucun citoyen n'est autorisé également. Veuillez respecter les consignes.

La direction



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0



Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca



COMMUNIQUÉ IMPORTANT (19-03-2020)

BUREAU FERMÉ AU PUBLIC

La municipalité de Saint-Guy sollicite votre collaboration afin d'agir de façon préventive face au coronavirus (COVID-19).

La municipalité informe ses citoyens que suite aux recommandations du gouvernement, nous avons pris la décision de fermer le bureau municipal au public jusqu'à nouvel ordre.

Si vous avez besoin de voir la directrice générale pour toute autre information appeler au 418-963-2601 et prendre rendez-vous.

Le paiement des taxes peut se faire par la poste ou par virement bancaire.

La séance ordinaire du conseil du mois d'avril se fera à huis clos. (Aucun citoyen ne sera autorisé à y assister.)

Soyons solidaires et faites attention à vous et à vos proches en suivant les recommandations du gouvernement.

→

→

→

→ La direction



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca



COMMUNIQUÉ IMPORTANT (19-03-2020)

La bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre

La direction

J'ai besoin de services dans la MRC des Basques...

Je m'adresse
où?



AIDE ALIMENTAIRE

Dépannage alimentaire	Croc-ensemble des Basques	418-851-6049
Dépannage alimentaire	Maison Le Puits	418-851-1895

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL / ÉCOUTE ET RÉFÉRENCE

Femmes	Centre-femmes Catherine-Leblond	418-851-3178
Enfance et famille	Maison de la famille des Basques	418-851-2662
Jeunes	Travailleurs de rue	418-851-6132 418-851-6322
Aînés	Travailleuse de milieu	418-750-9252
Aînés	Gériatrie sociale - Logis-Aide	418-851-2144
Proches aidants	Centre d'aide aux proches aidants	418-851-4040
Personnes handicapées	L'Éveil des Basques	418-851-2861

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Santé mentale	La Bouffée d'air du KRTB	418-867-8580
Femmes victimes de violence	L'Autre-toît du KRTB	418-854-7160

LIGNES D'ÉCOUTE

Tel-jeunes	1-800-263-2266
Tel-aide	1-877-700-2433
Centre de prévention suicide et d'intervention de crise du BSL	1-866-APPELLE

SANTÉ

Accueil-Analyse-Orientation-Référence (CLSC)	1-833-422-2267
Ligne COVID-19	1 877 644-4545

Consultez le répertoire des ressources Maillon pour d'autres infos
www.maillonlesbasques.com

LES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES UN SERVICE ESSENTIEL!

Les collectes des matières résiduelles (déchets, matières organiques **et recyclage**) sont **maintenues** dans les Basques et suivent le calendrier de collectes révisé transmis aux citoyens en février dernier.

Prendre note des nouvelles consignes émises par les instances supérieures quant à la gestion de vos matières résiduelles :

- Gardez vos contenants consignés à la maison (canettes, bouteilles) **sans toutefois les envoyer aux déchets**. Vous pourrez récupérer la consigne plus tard. *Certains commerces dans Les Basques ne prennent plus les consignations pour le moment.*
- **Disposer de vos lingettes nettoyantes dans vos déchets** et NON DANS LA TOILETTE.
- Les gants, masques, lingettes et autres produits de protection ou de nettoyage utilisés et potentiellement contaminés doivent être mis dans des sacs scellés et placés dans un contenant à déchets fermé.
- L'ouverture de l'Écocentre prévue le 15 avril est remise à une date ultérieure. Conservez vos matériaux et reportez à plus tard vos visites à l'Écocentre et aux points de dépôt.
- Laver fréquemment vos sacs de commissions réutilisables pour réduire le risque de contamination. *Certains commerçants dans Les Basques ne les acceptent plus et/ou vous demanderont d'emballer vos articles vous-même.*

Nous vous invitons à consulter la page Facebook de CO-ECO, ainsi que celle de la MRC des Basques pour obtenir la bonne information concernant les matières résiduelles.



Pour information supplémentaire :

418 851-3206

mrc@mrcdesbasques.com

Co-Éco : 1 888-856-5552





Consignes sanitaires pour tous

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

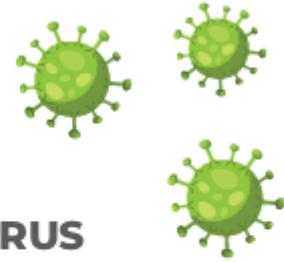
Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, sans frais, le 1 877 644-4545. Pour vous aider à minimiser les répercussions de telles réactions dans votre vie, consultez la page [Stress, anxiété et déprime associées à la maladie à coronavirus COVID-19](#).



Soyons des voisins solidaires



POUR FAIRE FACE AU CORONAVIRUS

Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes améliorent la condition d'individus et de la collectivité.

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence.

Chaque geste, petit ou grand, compte pour devenir un meilleur voisin.



Vous êtes considéré comme une personne à risque en raison de votre état de santé ou pour autrui?

RESTEZ CHEZ VOUS!

Suivez les consignes gouvernementales et celles de votre municipalité.

Malgré le confinement, vous pourriez en profiter pour communiquer par téléphone ou vidéoconférence avec des personnes susceptibles de souffrir d'isolement.



Besoin de sortir? GARDEZ VOS DISTANCES!

Mais rien ne vous empêche de discuter, de saluer ou de sourire par la fenêtre!

Portez une attention particulière aux personnes les plus vulnérables ou en quarantaine.

Tentez de les approcher et de connaître leurs besoins par un mot dans leur boîte aux lettres ou sur leur porte. Peut-être ont-ils besoin de denrées ou de médicaments? Et qui sait? Vous aurez peut-être le privilège de promener un chien!



Si vous êtes LIBRE ET EN SANTÉ, contactez les organismes communautaires, visitez le site onjasetu.ca ou jebenevole.ca, et proposez de faire du bénévolat.

Vous êtes du type « voisin rassembleur » et créatif?

Créez un groupe d'entraide sur une plateforme numérique pour échanger des services entre personnes à proximité.

Organisez une chorale sur votre balcon pour célébrer l'anniversaire des membres de votre famille avec vos voisins.

Mettez vos talents et vos idées folles à profit! Ils feront sourire!

Demeurez à l'écoute de vos possibilités et de celles de vos voisins. Ne soyez pas intrusif et gardez-vous du temps pour vous.

Par vos actions, vous remarquerez que la solidarité du voisinage peut faire des miracles pour votre environnement.

Un sentiment d'accomplissement et de fierté vous envahira. Il sera gratifiant!

Enfin, n'oubliez pas que les virus disparaissent, mais le bon voisinage demeure.

Partagez vos exploits sur les pages Facebook [@voisinsolidairesQc](https://www.facebook.com/voisinsolidairesQc) et [@Carrefourmunicipal](https://www.facebook.com/Carrefourmunicipal) avec le mot-clé [#Tousensemble](https://www.facebook.com/voisinsolidairesQc)

En savoir plus : voisinsolidaires.ca



**CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE**

Cet outil se veut une référence sur les services disponibles dans la MRC des Basques afin d'aider les citoyennes et citoyens à respecter les mesures de confinement imposées par le gouvernement du Québec.

Comme la situation évolue très rapidement, les choses sont appelées à bouger. Le Centre d'action bénévole des Basques, COSMOSS Les Basques, la MRC des Basques et l'équipe de la Direction de la santé publique – secteur Les Basques travaillent activement afin de maintenir ce document le plus à jour possible.

Dernière date de mise à jour : 8 avril 2020

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Banque Nationale Caisse Desjardins des Basques

Le client peut contacter par téléphone, un agent à son institution financière afin qu'il puisse lui proposer une solution adaptée à ses besoins dans le contexte actuel. Si une rencontre physique s'avère nécessaire, nous céderons une rencontre avec le client.

Banque Nationale : 418 851-2071, poste 19125

Caisse Desjardins des Basques : 418 851-2173, poste 7013143

ALIMENTATION

Municipalité de Saint-Guy 418-963-2601, poste 1

Service de livraison hebdomadaire offert par l'Éveil des Basques :

- Disponibilité : pour l'ensemble des citoyens de Saint-Guy
- Coût : livraison gratuite et 3\$ pour les frais d'assemblage de la commande
- Livraison : le jeudi matin durant la période du COVID-19
- Procédure :
 1. Le citoyen doit communiquer avec Mme Josée Sirois directrice de la Municipalité de Saint-Guy pour l'informer de son besoin de livraison avant lundi midi au 418-963-2601, poste 1. Il faudra qu'il précise à quel nom sera la commande, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse de livraison.
 2. Le citoyen doit téléphoner à la personne responsable des commandes chez Métro avant mardi 16 h au numéro suivant : 418-851-2044. La prise de commande se fait toujours entre 12 h et 16 h. Il faudra préciser lors de l'appel que la commande sera récupérée jeudi matin par le service de livraison de l'Éveil des Basques. Le citoyen devra fournir à nouveau les informations suivantes (nom, téléphone et adresse de livraison).
- Paiement : carte de crédit par téléphone lors de l'appel avec la personne responsable des commandes chez Métro

Distributions Aliprix (Trois-Pistoles)**418 851-3555****Service de livraison :**

- Prise de commande par téléphone (un minimum d'achat est requis)
- Coût : livraison gratuite pour les commandes de 100,00\$ et plus, 5,00\$ pour les commandes de moins de 100,00\$ et possibilité de réévaluation du coût selon la distance
- Service de livraison :
 - Mardi : Trois-Pistoles et Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Sainte-Rita, Saint-Médard et Sainte-Françoise (possibilité d'ajouter d'autres municipalités)
 - Vendredi : Trois-Pistoles, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Clément (possibilité d'ajouter d'autres municipalités)
- Paiement : carte de crédit par téléphone pour les nouveaux clients et paiement habituel pour la clientèle régulière

Boucherie Mailloux (Notre-Dame-des-Neiges)**418 851-1126****Service de livraison :**

- Pour plusieurs municipalités des Basques (à valider avec le propriétaire)
- Coût : livraison gratuite pour le secteur Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges et évaluation du coût selon la distance pour les autres municipalités
- Produits : viande, charcuterie, salades, soupes, pâtés, mets préparés, etc.
- Par téléphone : 418 851-1126
- Paiement : carte de crédit par téléphone ou argent comptant

**Pharmacie Dominic Beaumont inc. PROXIM
(Saint-Jean-de-Dieu)****418 963-2014****Service de livraison :**

- Pour les secteurs suivants : Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Médard, Saint-Guy, Sainte-Rita, Trois-Pistoles, Sainte-Françoise, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Arsène, Saint-Épiphanie et Saint-Modeste
 - Coût : gratuit
- N.B. Exceptionnellement, les frais de livraison sont annulés pour les commandes de produits sans médicament mais la pharmacie se réserve tout de même un droit de jugement, au cas par cas, sur la pertinence de la commande.
- Par téléphone : 418 963-2014
 - Paiement : carte de crédit par téléphone

Dernière mise à jour : 08-04-2020

15. Période de questions
16. Prochaine réunion de travail ; lundi 03 février 2020 à 19h
17. Prochaine réunion du conseil ; lundi 10 février 2020 à 19h
18. Levée de la séance

200103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2019, SÉANCE ORDINAIRE ET DU 9 DÉCEMBRE 2020, SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019. Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019.

Adoptée.

200104

MOT DU MAIRE

Une rencontre avec le député Tardif se fera au bureau de Trois-Pistoles, mercredi le 15 janvier à 16h avec les conseillers et conseillères.

200105

COMPTES DU MOIS

<u>COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</u>		
<i>Salaire du 1er déc 2019 au 31 déc 2019</i>		
	Total	12 151,25 \$
<u>COMPTES RECUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT</u>		
Facture reçu en décembre et payé en janvier		
# chèque 11162 Wurth Canada	Pièce, essuie-glace	258,17 \$
# chèque 11163 Harnois Énergie	Mazout Essence Diesel 8 factures	4 568,95 \$
# chèque 11164 Signalisation Lévis inc.	Frais de transport pour les pancartes	63,24 \$
# chèque 11165 Ateliers de réparations générales	Flat bar, prestone, hose preston	133,73 \$
# chèque 11166 Servitech	Tenue à jour, révision des rôles 2019	133,05 \$
# chèque 11167 Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	Séparation du coût transport Morneau pour couteaux	73,00 \$
# chèque 11168 Receveur général du Canada	Licence annuelle pour les radios	68,00 \$
# chèque 11169 La buanderie RDL	Salopettes et tapis	73,58 \$
# chèque 11171 Kopilab	Copies facturables	58,69 \$
# chèque 11172 Métal A.P	Convoyeur camion	79,92 \$
# chèque 11173 Équipement SMS	Couteau de l'aile de côté	752,79 \$
# chèque 11174 MRC de Témiscouata	Paiement WI-FI 1/5 sur 5 ans	300,00 \$
# chèque 11175 Garage Éric Rioux	Hose à power steering	180,74 \$
# chèque 11176 Solution RDL Informatique	Service technique	23,26 \$
# chèque 11177 Serge Tanguay	Contribution aux dépenses d'essence (trappe de castors)	100,00 \$
# chèque 11178 Télécommunication de l'Est	Système de CB payé par la subvention sécurité civile	5 521,13 \$
# chèque 11179 RDL Télécom	Rechargement extincteur	43,04 \$
# chèque 11180 Ferme Yves Pelletier	2e partie du contrat hiver	4 068,10 \$
# chèque 11181 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	8,00 \$
# chèque 11182 M2 Télécoms	Vérification problème de téléphone	149,47 \$
Bell	Internet	76,28 \$
Bell	Téléphone	137,59 \$
Hydro Québec	Éclairage de rue	407,68 \$
Visa	Achat d'équipement de bureau	291,41 \$
Retenues à la source	Provincial	2 347,22 \$
Retenues à la source	Fédéral	974,74 \$
		20 891,78 \$
Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		

REVENUS		
Loyers	Loyers	718,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs de recyclage	27,50 \$
Taxes contribuable	Taxes contribuable Dépôt direct	593,61 \$
Taxes contribuable	Taxes contribuable	2 327,62 \$
Dépôt ministère du Transport	1er paiement du contrat 2019-2020	23 071,38 \$
		26 738,11 \$

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

200106

CORRESPONDANCE

A) Lettre recommandée du CDC

Le CDC veut avoir des informations sur l'argent reçu des assurances suite au refoulement d'égout du 3 mai 2018. Nous avons encore des informations à prendre avant de répondre au CDC.

B) Le Grand Prix de la Santé et sécurité du Travail

La CNESST organise un concours pour faire connaître les réalisations des municipalités en matière de santé et sécurité au travail.

C) Offre de services de consultations juridiques « Première Ligne »

Moreau Avocats inc., nous font une offre de service pour des services de consultations juridiques. Nous garderons cette offre dans la filière « offre de service ».

200107

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 311-2020 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le règlement 311-2020 sur le traitement des élus 2020.

Adoptée.

200108

8. RÉSOLUTION 200108 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Attendu que la MRC des Basques a complété un projet de schéma révisé de couverture de risques pour son territoire et ce, tel que requis par l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) ;

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Saint-Guy doit adopter un plan de mise en œuvre comprenant les actions dont elle sera en charge en vertu de ce schéma révisé;

Pour ces motifs,

Il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Guy adopte le plan de mise en œuvre dudit schéma révisé comprenant les actions dont la municipalité sera en charge, pour la période 2020-2025, en matière de sécurité incendie.

Adoptée.

9. RÉSOLUTION 200109 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.**PROJET DE RÉSOLUTION****DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants;

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nathalie Trudeau, IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Guy appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ;

QUE la municipalité participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie au député, Monsieur Denis Tardif afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale, Josée Sirois soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

Adoptée.

10. DEMANDE D'APPUI À UNE RÉOLUTION DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX SUR LES RÈGLES D'ADMISSION AU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

ATTENDU que le gouvernement du Québec a décidé de modifier de façon importante les règles d'admission au Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

ATTENDU que les CÉGEPs de l'Est-du-Québec et l'Université du Québec à Rimouski comptent un grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent étudier dans leurs institutions grâce au PEQ

ATTENDU que des programmes scolaires, voire la survie de certaines de ces institutions d'enseignement supérieur, seront remis en question en raison des modifications au PEQ proposées par le gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT que les milieux économique, entrepreneurial, collégial, universitaire québécois et le milieu régional se mobilisent pour demander au gouvernement québécois et le milieu régional se mobilisent pour demander au gouvernement du Québec de revenir aux critères du PEQ tels qu'appliqués avant les modifications annoncées par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

CONSIDÉRANT que la baisse démographique demeure un enjeu de taille pour la région des Basques et l'ensemble de l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT que la rareté de la main-d'œuvre frappe la région des Basques et l'ensemble de l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT que les étudiants qualifiés, formés par nos institutions d'enseignement supérieur et bénéficiant du programme PEQ sont aussi intéressés à s'établir dans notre région

Il appert que la réforme PEQ proposée par le gouvernement sera contre-productive au niveau économique, démographique et social pour la région des Basques et pour l'ensemble du milieu régional.

Il est proposé par le conseiller Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Saint-Guy demande aux ministres de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barette, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge et au premier ministre M. François Legault de renoncer aux modifications du Programme de l'expérience québécoise annoncées le 30 octobre 2019.
- La municipalité de Saint-Guy demande aussi que dans de futures modifications du PEQ, l'apport positif de ce programme dans les régions aux niveaux des institutions d'enseignement, de la rareté de la main-d'œuvre et de la baisse démographique soit maintenue.

Adoptée.

11. RÉOLUTION 200111 TECQ 2014-2018 REDDITION FINALE

Attendu que

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité,

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe version n° 5 comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

200112 **12. RÉSOLUTION 201112 HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE 2020**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que l'horaire de la bibliothèque 2020 présentée soit adopté.

Adoptée.

200113 **13. RÉSOLUTION 200113 LOCATION DE LA SALLE ÉLECTION FÉDÉRALE**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité qu'un montant de 130\$ soit remis à la CDC pour la location de la salle lors des élections fédérales.

Adoptée.

201114 **14.VARIA**

Aucun point au varia

201115 **15.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur les vidanges
 Questions sur l'évaluation démographique
 Questions sur les élections

201116 **16.PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 3 février 2020 18h30

201117 **17.PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 10 février 2020, 19h

200118 **18.RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h25.

Adoptée.

8. Résolution 200208 « Rapport d'activité annuel en lien avec le schéma de couverture de risque en incendie »
9. Résolution 200209 « Proclamation de la Santé mentale 2020 »
10. Résolution 200210 « Signataires dossier cimetière »
11. Résolution 200211 « Marge de crédit »
12. Résolution 200212 « Achat de mobilier de bureau »
13. Résolution 200213 « Achat de 3 classeurs »
14. Résolution 200214 « Chemin rang 8 de Saint-Médard »
15. Avis public « Révision de la liste électorale » 24-25 février de 19h à 22h
16. Budget réunion des maires
17. Résolution 200217 « décision de poursuivre des démarches sur une mise en demeure »
18. Varia
 - a)
 - b)
 - c)
19. Période de questions
20. Prochaine réunion de travail ; lundi 02 mars 2020
21. Prochaine réunion du conseil ; lundi 09 mars 2020
22. Levée de la séance

200203

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée.

200204

MOT DU MAIRE

Le poste # 5 laissé vacant sera en élection le 1^{er} mars par anticipation et le 8 mars pour le scrutin.

COMPTES DU MOIS

COMPTES RECUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT		
Facture reçue en janvier et payée en février		
# chèque 11185 Notaire Harold Thibault	Achat du cimetière et terrain	5 724,63 \$
# chèque 11186 ADMQ	Formation ADMQ Rivière-du-Loup	318,48 \$
# chèque 11188 Harnois Énergie inc.	Mazout, essence, diesel	6 297,31 \$
# chèque 11189 Monburo	Fourniture de bureau	27,07 \$
# chèque 11190 Centre régional Bibliothèque	Cotisation 2020-2021 bibliothèque	346,76 \$
# chèque 11191 Municipalité de Lac-des-Aigles	1/2 Protection incendie 2020	5 117,85 \$
# chèque 11192 JE Goulet	Bottes de sécurité	229,84 \$
# chèque 11193 Webetic.com	Renouvellement du nom de domaine	186,11 \$
# chèque 11194 MRC des Basques	Honoraire servitech	84,62 \$
# chèque 11195 Servitech	Tenue à jour	12,14 \$
# chèque 11196 Kopilab	Copies facturables	43,24 \$
# chèque 11200 Wurth Canada	Pièces	291,88 \$
# chèque 11201 Poste Canada	Envoi postal	12,44 \$
# chèque 11202 La buanderie Rivière-du-Loup	Salopette et tapis	80,48 \$
# chèque 11203 Atelier de réparation générale	Poteaux	110,19 \$
# chèque 11204 Télécommunications de l'est	Services	275,34 \$
# chèque 11205 Garage Éric Rioux	Seal essieux	192,59 \$
# chèque 11206 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	8,00 \$
# chèque 11211 Caureq	Répartition incendie annuelle	26,10 \$
# chèque 11212 Carrefour du camion	Filtres, filtreur, interrupteur, pièces générales	477,27 \$
Bell	Internet	86,05 \$
Bell	Téléphone	157,13 \$
Hydro Québec	Loyer, éclairage de rue, garage	1 240,34 \$
Retenues à la source	Provincial	3 472,20 \$
Retenues à la source	Fédéral	1 357,39 \$
		26 175,45 \$
Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		

REVENUS		
Loyers	Loyers	718,00 \$
Taxes contribuable	Taxes contribuable	999,62 \$
Taxes contribuable	Taxes contribuable Dépôt direct	169,66 \$
Permis	Permis	15,00 \$
Photocopies	Photocopies	2,00 \$
MMQ Assurance	MMQ assurance	33 529,67 \$
MRC des Basques	TNO	2 299,26 \$
		37 733,21 \$

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- A) Réponse des services incendies de Trois-Pistoles et Saint-Jean-de-Dieu pour l'inspection et prévention de risque 1 et 2.

7. RÉSOLUTION 200207 « PROPOSITION ET PRISE DE POSITION DES ÉLUS DE LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRAVERSIER L'HÉRITAGE »

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé, en novembre 2019, le refus de contribuer financièrement aux travaux d'entretien du Traversier l'Héritage

CONSIDÉRANT QUE la traverse de Trois-Pistoles – Les Escoumins jouent un rôle majeur dans la situation et le développement économique du Bas-St-Laurant et de la Côte Nord;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'expert a fait la démonstration que, moyennant un entretien normal et régulier, le Traversier l'Héritage I pourrait mener ses activités pour encore 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Traversier l'Héritage I a prouvé son efficacité et sa fiabilité grâce à une saison 2019 devancée de plusieurs semaines et un record d'achalandage de passagers et de passagères;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de Navigation des Basques (CNB), propriétaire du Traversier l'Héritage I est très attaché à son bateau;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2020 de la traverse de Trois-Pistoles – Les Escoumins est compromise;

CONSIDÉRANT QUE les communautés des deux rives ont souligné l'importance du Traversier l'Héritage I pour leurs milieux et le développement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE des représentants des élus de la MRC des Basques ont rencontré des représentants du Gouvernement du Québec et du Ministère des Transports du Québec afin de leur présenter les démarches effectuées et leur démontrer la nécessité de la traverse dans nos régions;

CONSIDÉRANT QUE les efforts soutenus du comité citoyen Sauvons l'Héritage I pour renverser la décision du Gouvernement du Québec sont, jusqu'à ce jour, demeurés vains et appellent à l'aide les organismes municipaux des régions touchées;

CONSIDÉRANT QUE le comité citoyen Sauvons l'Héritage I a, le 20 décembre 2019, lancé un ultimatum au Gouvernement du Québec dont la date de tombée est le 1^{er} février;

CONSIDÉRANT QUE l'ultimatum se veut une façon pacifique, mais active et soutenue du comité Sauvons l'Héritage I, pour renverser la décision du Gouvernement du Québec de ne pas contribuer au financement des travaux d'entretien du Traversier l'Héritage I;

IL EST ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC des Basques soutient publiquement et par résolution l'ultimatum lancé au Gouvernement du Québec par le comité citoyen Sauvons l'Héritage I, qui revendique les éléments suivants:

QUE le Gouvernement du Québec garantisse l'intégration du service de traverse Trois-Pistoles – Les Escoumins dans sa planification à long terme des dessertes en transport de l'Est-du-Québec, dont l'élaboration s'effectuera au fil du printemps prochain.

Adoptée.

200208

8. RÉSOLUTION 200208 « RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE »

À la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Guy tenue le 10 février 2020 à 19h à la salle du conseil du 54 principale et à laquelle sont présents;

Siège no 2 : Nathalie Trudeau, Siège no3 : Jean-Pierre Saucier, Siège no 4 : Gaétane Gagnon, siège no 5 : Vacant, Siège no 6 : Yannick Pelletier

Absent : Siège no 1 : Roger Rioux

Ainsi que la directrice générale/secrétaire trésorière Madame Josée Sirois et Monsieur Maxime Dupont, maire.

RÉSOLUTION 200208

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU QUE L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Pour ce motif,

Il est proposé par Monsieur Yannick Pelletier,

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE : le Conseil municipal de Saint-Guy adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques ; ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de protection incendie de Lac-des-Aigles, soit l'année 2018 dudit schéma qui s'est terminée le 31 décembre 2019

Adoptée.

200209

9. RÉSOLUTION 200209 « PROCLAMATION DE LA SANTÉ MENTALE 2020 »

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du **4 au 10 mai 2020** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal du 10 février de Saint-Guy, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

200210

10. RÉSOLUTION 200210 « SIGNATAIRES DOSSIER CIMETIÈRE ET TERRAIN DE LA BÂTISSE MUNICIPALE »

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Guy autorise madame Josée Sirois, directrice générale et monsieur Maxime Dupont, maire à signer l'acte et tous autres documents nécessaires pour donner droit à la transaction.

QUE la demande de la fabrique suite au procès-verbal du 15 novembre 2019, concernant le droit de culte est autorisé par le conseil et ce à l'emplacement qui lui est déterminé ou qu'il lui sera déterminé.

Adoptée.

200211

11. RÉSOLUTION 200211 « Marge de crédit »

Attendu que nous sommes dans l'attente de paiement de TPS TVQ, du programme de la TECQ et des premiers versements des taxes ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que pour toute l'année 2020, le conseil approuve d'accéder à la marge de crédit de la municipalité lors de besoin.

Adoptée.

200212 **12. RÉSOLUTION 200212 « ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU »**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que la soumission d'ébénisterie Gilles Talbot pour la fabrication de meuble de bureau soit acceptée.

Le paiement serait fait à partir du compte « achat mobilier de bureau du budget »

200213 **13. RÉSOLUTION 200213 « ACHAT DE 3 CLASSEURS »**

Ce point est remis au prochain mois.

200214 **14. RÉSOLUTION 200214 « CHEMIN DU RANG 8 DE SAINT-MÉDARD »**

Suite à la réception de la lettre de Saint-Médard du 14 janvier 2020,

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité abroge la résolution 191106C, afin d'y ajouter que **tous les coûts engendrés par cette donation seront défrayés par la municipalité de Saint-Guy.**

Adoptée

200215 **15. AVIS PUBLIC « RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE » 24-25 FÉVRIER DE 19H À 22H**

La révision de la liste électorale se fera le 24-25 février 2020 de 19h à 22h

200216 **16. BUDGET RÉUNION DES MAIRES**

Ce point est remis à la prochaine réunion

200217 **17. RÉSOLUTION 200217 « DÉCISION DE POURSUIVRE DES DÉMARCHES SUR UNE MISE EN DEMEURE »**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil demande la directrice générale de contacter l'avocat de la municipalité afin de faire poursuivre les démarches et faire suite à la mise en demeure envoyée.

Adoptée.

200218 **18. VARIA**

Aucun point au varia

200219 **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Une personne pose des questions.

200220 **20. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 2 mars 2020 18h30

200221 **21. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 10 février 2020, 19h

200222 **22. RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h15.

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 200212

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Bien que nous tentions d'éviter des erreurs dans la publication de nos articles, il est possible que vous détectiez des :

- erreurs de frappes ;
- fautes d'orthographe ;
- tous types d'erreurs.

N'hésiter à nous contacter !



Avis de décès

Monsieur George Dupont

Le personnel municipal tient à souhaiter leurs sincères condoléances à la famille de madame **Pelletier Dupont et à notre maire**, monsieur **Maxime Dupont**.

Rencontre avec votre Maire

Ceux et celles qui désirent rencontrer Monsieur Maxime Dupont,
en prenant rendez-vous au 418 963-2601

Horaire du bureau municipal

Hiver	Été (Juillet Août)
Lundi : 8 h à 16 h 00	Lundi : 7h30 à 15h30
Mardi : 8 h à 16 h 00	Mardi : 7h30 à 15h30
Mercredi : 8 h à 16 h 00	Mercredi : 7h30 à 15h30
Jeudi : 8 h à 16 h 00	Jeudi : 7h30 à 15h30
Vendredi : 8 h à 16 h 00	Vendredi : 7h30 à 15h30

Conseil municipal

Maxime Dupont, Maire

M. Roger Rioux, Poste # 1

Mme Nathalie Trudeau, Poste # 2

M. Jean-Pierre Saucier, Poste # 3

Mme Gaétane Gagnon, Poste # 4

Yvan Sirois, Poste # 5

M. Yannick Pelletier, Poste # 6

Employés (es) municipaux

M. Bernard Paré : Contremaître, responsable de la voirie, inspecteur municipal

Mme Josée Sirois : Directrice générale, secrétaire-trésorière

M. Francis Bolduc : Travaux voirie d'hiver

M. Miville Jean : Travailleur occasionnel et travailleur bénévole

Alexandre Legault-Trudeau : Responsable de la bibliothèque

Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale, Saint-Guy, QC, G0K 1W0

Téléphone et télécopieur. : 418-963-2601

Courriel : admin@st-guy.qc.ca

